

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS DE LA COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 09
Procurations : 02
Convocation : 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Monsieur René LAVILLE, Madame Anne BATAILLE, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Madame Sylvie SOLA, Madame Murielle BALANGER, Madame Marina CAMPOY, Madame Christine PAJOT et Madame Sophie TORRENT.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Madame Hayat HEL HOUR donne procuration à Madame Anne BATAILLE.
Madame Noria DA COSTA donne procuration à Madame France PROFFIT.

Madame France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 22 JUILLET 2020

Monsieur le Président propose de valider le procès-verbal de la séance en date du 24 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents, accepte le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2020.

ANALYSE SOCIALE DU TERRITOIRE

Madame la Vice-présidente propose de réaliser une analyse sociale du territoire permettant de diagnostiquer les besoins sociaux, dégager les éléments de contexte socio démographique et principaux enjeux sociaux.

Des bureaux d'études spécialisés ont été consultés et il est proposé d'accepter la prestation de la société COMPAS d'un montant de 3 840,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

- Valider la réalisation d'une analyse sociale du territoire ;
- Accepter le devis de la société COMPAS d'un montant de 3 840,00 € TTC ;
- Autorise le Président ou la Vice-présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AINES

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, il sera impossible d'organiser le repas de fin d'année offert aux aînés de la commune.

Il est proposé d'offrir un colis alimentaire d'un montant de 13,00 € TTC à chaque aîné de 65 ans et plus et de proposer la livraison à domicile pour les personnes à mobilité réduite. La société « Les 3 Llatas » est retenue pour un montant total de 3 445,00 € TTC (265 colis).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte :

- d'offrir un colis alimentaire aux aînés de la commune de 65 ans et plus ;
- le devis de la société « Les 3 Llatas » pour un montant de 13,00 € TTC x 265 soit un montant total de 3 445,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et engager les dépenses correspondantes.

René LAVILLE : la commune de Corneilla-la-Rivière est l'une des rares communes du territoire intercommunal de Roussillon Conflent à offrir un repas ou colis de fin d'année pour les aînés à partir de 65 ans (70 ans en général).

BUDGET 2020 – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il y a lieu de prendre une décision modificative afin de prendre en compte le résultat reporté de l'année 2019 d'un montant de 8 056.71 € au compte 002. Le budget sera équilibré en dépenses et recettes de la section de fonctionnement d'un montant de 13 356.71 €.

Par ailleurs, la réalisation d'une étude sociale donne lieu à la création de crédits d'un montant de 3 840.00 € au compte 617.

Enfin, suite à l'attribution de bouteilles de gaz supérieure aux prévisions, il convient d'augmenter le compte 65 de 22.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre – Compte	Montant avant DM	Mouvement	Montant après DM
002	0.00	+8 056.71	+8 056.71
011-60623	+3 028.08	840.00	+2 188.08
65 - 6568	-22.00	+22.00	0.00
011-6232	+3 253.78	-3 022.00	+231.78
617	0.00	+3 840.00	+3 840.00

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte la décision modificative présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile en la matière.

ECOLE – GOUTER DE FIN D'ANNEE 2020

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'un goûter de fin d'année est offert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé de retenir la société « Les 3 Llatas » pour un montant total de 592,00 € TTC (3,20 € x 185 enfants).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents accepte :

- d'offrir un goûter de fin d'année aux enfants des écoles maternelle et élémentaire ;
- le devis de la société « Les 3 Llatas » pour un montant de 3,20 € TTC x 185 enfants soit un montant total de 592,00 € TTC ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et engager les dépenses correspondantes.

AIDE ALIMENTAIRE

Madame la Vice-présidente propose de modifier les modalités d'aide alimentaire apportée par la collectivité. En effet, ils ne seront plus attribués sous forme de bons financiers mais de colis de denrées alimentaires (denrées non périssables). Ces colis pourraient mis à disposition pour un montant de 2,00 € par colis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

- Modifier le système de bons alimentaires sous forme de colis de denrées alimentaires non périssables ;
- Fixer le prix de 2,00 € par colis ;
- Autoriser le Président ou la Vice-présidente à engager les démarches administratives nécessaires et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christine PAJOT : combien de personnes ont été concernées par les bons alimentaires en 2020 ?

Anne BATAILLE : l'année 2020 n'est pas une année de référence avec la crise sanitaire et les périodes de confinement, les demandes ont malheureusement été en forte hausse).

COLLECTE DE VETEMENTS

Madame la Vice-présidente propose d'organiser une collecte de vêtements pour enfants de 3 à 16 ans et de réaliser une bourse donnant accès de 1 à 3 vêtements pour 1,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

Organiser une collecte suivie de bourses aux vêtements ;

Fixer le prix d'1,00 € pour 1 à 3 vêtements ;

Autorise le Président ou la Vice-présidente à engager les démarches administratives nécessaires et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Christine PAJOT : par quel canal de communication faites-vous la demande de don ?

Anne BATAILLE : en version papier.

René LAVILLE : la salle située au-dessus du porche pourra être utilisée pour entreposer les vêtements.

Sophie TORRENT : est-ce que des colis de vêtement seront préparés ?

Anne BATAILLE : non c'est une bourse, les personnes intéressées pourront choisir.

René LAVILLE : l'organisation est à anticiper en interne en mobilisant les bénévoles.

AFFAIRES DIVERSES

René LAVILLE : la collecte de vêtements pourra être élargie aux adultes et personnes âgées.

Sophie TORRENT : il est possible de faire des dons d'une maison de retraite en vêtements pour personnes âgées et objets (cannes, déambulateurs, ...).

Fabienne REDO : en cette période de crise sanitaire et de privation, il est important de faire émerger des idées pour les fêtes de fin d'année comme un concours de maisons décorées. Cela permettrait de mobiliser les habitants de la commune et les enfants de l'école pourraient parcourir les rues afin de procéder à l'élection.

Sylvie SOLA : c'est une bonne idée mais la population a d'autres préoccupations de que décorer les maisons.

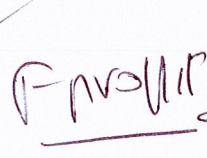
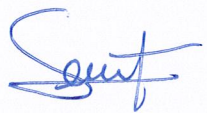
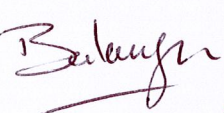
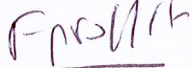
Sophie TORRENT : un enfant est insouciant et a besoin de conserver l'esprit de Noël.
Christine PAJOT : par expérience, 15 maisons maximum avaient décoré leur maison une année et seulement 3 personnes s'étaient inscrites. La population s'était très peu investie à l'époque.

René LAVILLE : avec la crise sanitaire liée à la lutte contre la promulgation du Covid-19, les cérémonies de vœux sont annulées sur le territoire intercommunal. Malgré les limites de rassemblement, il est important de mobiliser les bénévoles pour continuer à développer le CCAS.

Anne BATAILLE : rappelle que Marine CAMPOI est stagiaire au CCAS dans le cadre d'une reconversion professionnelle mais n'est pas agent communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

René LAVILLE 	Anne BATAILLE 	France PROFFIT 	Fabienne REDO 	Sylvie SOLA 
Christine PAJOT 	Murielle BALANGER 	Marina CAMPOY 	Noria DA COSTA Procuration à France PROFFIT 	Hayat EL HOUR Procuration à Anne BATAILLE 
Sophie TORRENT				